



Éditorial du Président

Mesdames, Messieurs,

18 mois après sa mise en place, votre Communauté de Communes est maintenant bien sur ses rails. Beaucoup de projets ont été lancés au niveau des études ou des réalisations. A juste titre, vous pouvez penser que cela ne se voit pas encore beaucoup sur le terrain : il faut que vous sachiez que toute acquisition par une collectivité demande beaucoup de démarches, d'énergie et de temps.

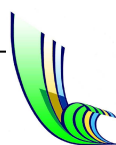
D'ores et déjà, on peut dire que la 3 C en Cotentin a acquis ou va acquérir des terrains pour les gens du voyage, pour une zone d'activités, pour la gendarmerie et pour l'implantation d'un atelier relais dans le cadre d'une création industrielle. Nous aurons l'occasion de vous présenter tous ces projets au cours des prochains mois.

Après beaucoup de formalités administratives et d'enquêtes sur le terrain, le transfert des routes est maintenant effectif. Pour qu'il n'y ait aucune contestation, la commission en charge du dossier et la DDE appliquent scrupuleusement le règlement défini dans le cadre de ce transfert.

Les autres activités continuent à bien fonctionner : le port est en pleine croissance, la fréquentation du marché est certes faible mais reste stable, le tri sélectif est satisfaisant mais l'on pourrait encore faire mieux. Quant aux ordures ménagères, elles sont maintenant collectées par de nouvelles bennes qui ont permis d'améliorer les conditions de travail et la sécurité du personnel.

Les vacances arrivent et il fait chaud ! La piscine est encore dans les cartons... Comme elle n'est pas encore là, vous allez pouvoir vous détendre en fréquentant les beaux sentiers de randonnée pour découvrir ou redécouvrir notre bocage ou nos marais.

Bonnes vacances à tous ! Jean-Pierre LHONNEUR



SOMMAIRE

- ★ Actions en faveur des jeunes
- ★ Marché
- ★ Routes
- ★ Aire d'accueil des gens du voyage
- ★ Gare
- ★ Port Carentan
- ★ Exposition « Juin 44 »
- ★ Budget de la C.C.
- ★ Environnement :
 - Les huiles
 - La déchetterie
 - Le tri sélectif
 - Les ordures ménagères
 - Les déchets verts et les poubelles
 - Nouveaux camions bennes

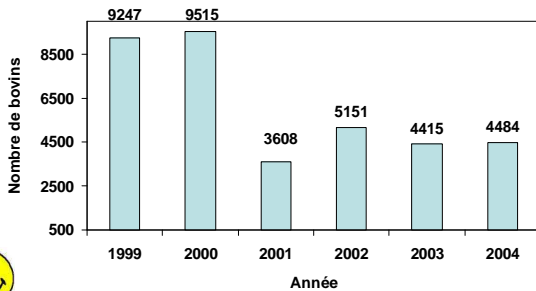
ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

Centre de Loisirs : Dans le cadre de ses compétences et missions en faveur des jeunes, la Communauté de Communes verse une participation à l'association les Francas, animatrice de ce centre. Situé à l'école des Roseaux à Carentan, le centre accueillera des jeunes du 1er juillet au 20 août. Durant cette période, des activités variées seront proposées. Des sorties sont prévues tous les mercredis et des camps seront organisés. Peuvent bénéficier de ce service les enfants de 3 à 16 ans. Deux tarifs seront appliqués, l'un pour les enfants résidant dans les 14 communes de la Communauté, l'autre pour les enfants habitant à l'extérieur du périmètre intercommunal. Les inscriptions s'effectuent auprès de votre Mairie jusqu'au 1er juillet et après cette date auprès des Francas au 02.33.42.43.12.

Erratum : la photo du challenge présentée à l'intérieur du bulletin N°3 est bien une photo provenant du journal «La Presse de la Manche» et non «La Manche Libre».

MARCHE

Evolution du nombre de bovins à fin mai



Notons que le marché n'enregistre plus de baisse.

ROUTES

Des travaux vont être effectués sur les routes qui ont été transférées à la Communauté de Communes et ce, afin d'éviter de gros chantiers pour les années à venir. A cet effet, une publicité a été lancée auprès des entreprises. Ces travaux sont prévus courant du mois de juillet.

PORT CARENTAN

Animations prévues :

-du 24 mai au 29 août : exposition à la Capitainerie dans le cadre «d'une semaine un peintre» (tableaux)

-31 juillet : Fête du Port : venue de plusieurs bateaux dont le vieux gréement le «Charles Marie». Concert de chants marins (groupes « Les Strand Hugg » et « Ramasse tes casiers »)

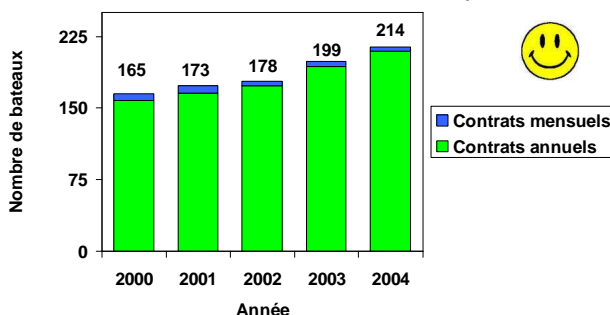
-23 et 24 novembre : arrivée et départ du Nautique Challenge

Bonne nouvelle : vous vous êtes peut être rendu compte que le bar «le Plaisance» est à nouveau ouvert suite à l'arrivée d'une nouvelle gérante à qui nous souhaitons beaucoup de réussite.

Moyenne du nombre de bateaux par rapport à leur taille (en mètres)

Dimensions	4 à 7	7 à 9	9 à 11	11 à 17
Nbre de bateaux	75	46	45	34

Evolution du nombre de bateaux dans le port à fin mai



Un bac pour les huiles de moteurs a été mis en place pour les usagers du Port

ACCUEIL GENS DU VOYAGE

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, élaboré en application des dispositions de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, a été approuvé par le Conseil Général et la Préfecture. Il en ressort notamment que les communes de plus de 5000 habitants doivent procéder à la réalisation d'une aire d'accueil aménagée.

La compétence ayant été transférée à la Communauté de Communes, la commission s'est donc vue confier ce dossier qui devra être bouclé pour la fin de l'année.

Un cahier des charges très précis devra être respecté. Dans un souci de cohérence au niveau départemental, le Cabinet Arhome a été désigné en tant qu'assistant à maître d'ouvrage. Afin de mener à bien cette mission, la Communauté de Communes est en cours d'acquisition d'un terrain d'1,5 hectares environ sur lequel seront implantées 35 places de caravanes.

En matière d'investissement, l'Etat prendra en charge 70% de la dépense totale hors taxes dans la limite de 15245 € par place de caravane, les 30% restants seront pris en charge par le Conseil Général. De plus, une aide forfaitaire à la gestion sera attribuée à hauteur de 1536 € par place de caravane et par an. Par ailleurs, notre collectivité pourra prétendre à une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

Au cours de l'avancement du dossier, les représentants des gens du voyage pourront s'associer au projet afin de prendre en compte l'ensemble des besoins des familles. A suivre ...

Agnès SCALLE, Vice-Présidente

GARE

Dans le cadre de la rénovation de la gare de Carentan, plusieurs travaux sont prévus. Ainsi, il sera procédé à la réfection des façades et de la toiture du bâtiment voyageurs. Sur le quai, les deux abris vont être changés, la SNCF se réserve le droit de la destruction du auvent et de son éventuelle reconstruction. Le hall intérieur sera complètement revu avec des aménagements prévus pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, l'extension du parking permettra l'accueil de 100 à 110 voitures.

Pour ce projet, des subventions seront allouées de la part du Conseil Général et du Conseil Régional. Les dépenses sont réparties de la manière suivante : 50% pris en charge par le Conseil Régional, 25% par la SNCF, 12,5 % par le Conseil Général et enfin 12,5% par la Communauté de Communes.

L'EXPOSITION PHOTOS « JUIN 44 » SE DEPLACE ...



L'exposition « Juin 44 » organisée par l'Office de Tourisme des Marais de Carentan a rencontré un excellent succès du 4 au 13 Juin à Carentan.

Cette exposition sera visible à :

- ✧ **Saint Pellerin** (salle des fêtes) : du 14 au 20 juin
- ✧ **Saint Côme du Mont** (Mairie) : du 21 au 27 juin
- ✧ **Les Veys** (Mairie) : du 28 juin au 3 juillet de 14h à 18h
- ✧ **Auvers** (salle des fêtes) : du 5 au 11 juillet
- ✧ **Baupte** (Mairie) : du 12 juillet au 17 juillet
- ✧ **Saint Georges de Bohon** (église) : du 18 au 25 juillet de 15h à 18h

Les horaires d'ouverture sont variables en fonction des communes.

INTERVIEW de Monsieur BERTIN , Vice-Président de la Communauté de Communes et responsable de la Commission des Finances



LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Audrey : *Quels sont les gros investissements que la Communauté de Communes doit faire cette année ?*

M. BERTIN : En 2004, des investissements importants seront réalisés ou financés.

En matière d'ordures ménagères, les anciens camions bennes étant arrivés en fin de vie, nous avons investi dans l'achat de 2 camions bennes neufs pour un montant de 280 000 €.

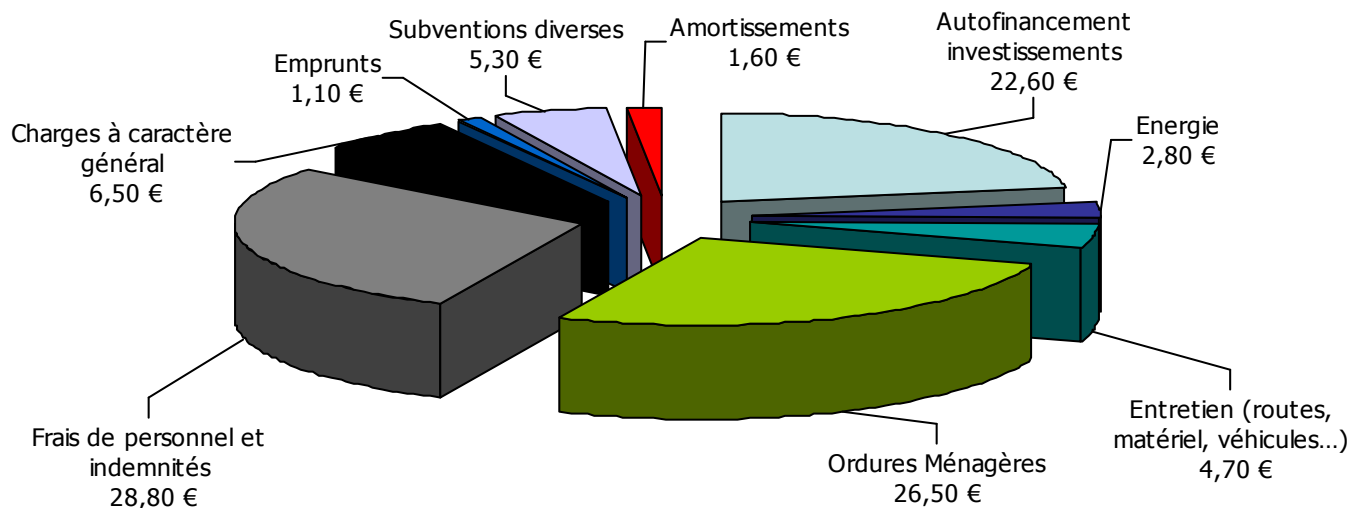
D'autre part, nous avons fait le choix de projets et dans ce cadre des financements sont prévus pour les mener à bien. Il s'agit des études pour la construction de la piscine, la rénovation de la gare, la zone artisanale située à St Hilaire, le terrain des gens du voyage, l'acquisition de terrain pour la construction de la gendarmerie, la création d'un atelier relais en agroalimentaire et l'entretien de 10 kilomètres de routes.

Le rythme de ces investissements sera mené en cohérence avec l'évolution raisonnable des taux d'imposition.

Audrey : *Avez-vous choisi d'augmenter le taux d'imposition ?*

M. BERTIN : Pour la deuxième année d'existence, le Conseil Communautaire a décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

Dépenses de fonctionnement pour 100 €



ENVIRONNEMENT

LES HUILES



Que faites vous des huiles alimentaires et huiles de vidange ?

Ne les jetez pas avec les eaux usées, elles encrasseraient vos canalisations ! Déposez-les aux endroits prévus à la déchetterie sans les mélanger.

Les huiles alimentaires doivent être déposées dans le local des déchets dangereux.

Les huiles de vidange : un conteneur spécial est à votre disposition sur le site de la déchetterie.

Les filtres à huile sont collectés dans le local des déchets dangereux et non pas dans la benne « ferraille » ou « encombrants ».

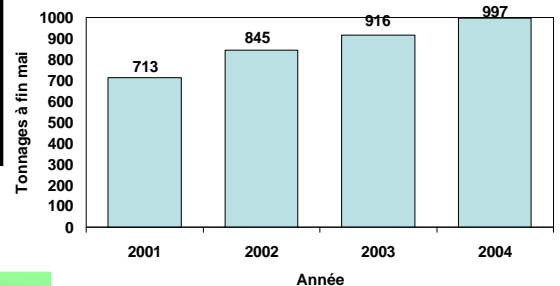
Si vous avez un doute ou des questions, n'hésitez pas à demander conseil aux gardiens.

C'est l'occasion de rappeler que les *bouteilles d'huile en plastique* ne sont pas encore recyclables, vous devez les mettre dans votre poubelle.

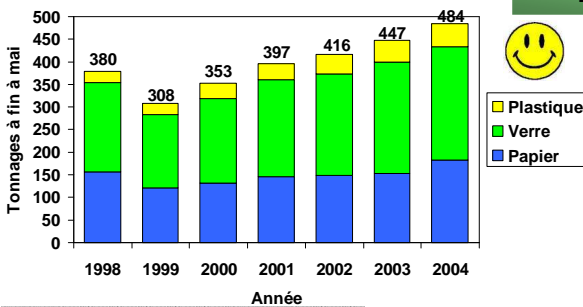
LA DECHETTERIE

Nous vous informons qu'afin de faciliter notamment la circulation sur la plateforme, un portique limitant la hauteur des véhicules à 2m30 a été installé.

Horaires d'ouverture : du Lundi au Samedi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00. Fermeture hebdomadaire le Jeudi.



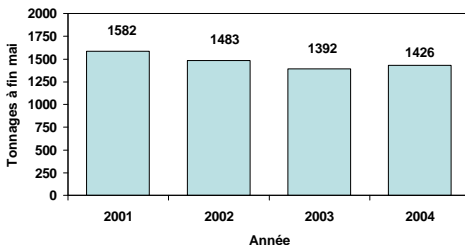
TRI SELECTIF



Les Conteneurs : L'année a bien démarré, il faut garder le geste du tri ! N'oubliez pas que les pots et les bocaux en verre, comme les petits pots de bébé et les bocaux de haricots ou de cornichons, doivent être déposés avec les bouteilles en verre dans le conteneur prévu à cet effet. Concernant le conteneur jaune, il y a encore beaucoup d'indésirables, pensez à vérifier que les emballages que vous amenez figurent bien sur les photos affichées sur les conteneurs.

ORDURES MENAGERES

Il faut limiter la quantité de déchets dans les poubelles en n'y jetant que des ordures ménagères, trier les emballages recyclables, recycler soi-même et se rendre à la déchetterie pour les autres déchets.



LES DECHETS VERTS ET ORDURES MENAGERES



Vos tontes et branchages ne peuvent pas être collectés dans les ordures ménagères. Seuls des déchets non recyclables doivent être déposés dans vos sacs poubelle. Les ordures ménagères sont enfouies et coûtent 152 € par tonne. Les déchets verts, eux sont valorisés, transformés en compost. Il est normal et logique que les déchets non recyclables destinés à l'enfouissement dans un centre technique coûtent plus cher pour la collectivité que les déchets recyclables que vous déposez dans les conteneurs ou à la déchetterie et qui sont transformés en nouveaux emballages ou autres matières premières.



DU MATERIEL NEUF POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte de toutes les communes membres par les services de la Communauté de Communes avait débuté avec les camions bennes de la Ville de Carentan qui avaient déjà 15 et 16 ans. Leur vétusté, le coût de l'entretien et des réparations, qui devenaient de plus en plus élevés, ont amené la Communauté de Communes à acquérir deux nouveaux camions que vous avez pu remarquer puisqu'ils sont en circulation depuis fin avril. *Nous souhaitons donc bonne route à ces bennes et aux agents de collecte !*

